

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central
de l'administration et du soutien
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 66502 du 12 novembre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « administrative »**

NOR : INTJ1522658S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 75968 du 8 décembre 2014 (NOR : INTJ1428869S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2015:

Tamen, Emmanuel Nigend : 154 998 Numéro de livret de solde : 8 012 687

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2015:

Bordes, Stéphane Nigend : 153 297 Numéro de livret de solde : 8 011 311

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 novembre 2015.

*Le général, directeur
de l'établissement central de l'administration
et du soutien de la gendarmerie nationale,*
O. GUÉRIF